

Communiqué de presse  
Mardi 27 janvier 2026

## Collecte de pneus en déchèteries Du lundi 9 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2026

Limoges Métropole et le SYDED Haute-Vienne annoncent leur 9<sup>ème</sup> campagne annuelle de collecte exceptionnelle de pneus usagés du lundi 9 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2026. Cette initiative, visant à lutter contre les dépôts sauvages, offrent la possibilité aux habitants du département de déposer leurs pneus usagés dans une filière de valorisation conforme à la réglementation.

### Modalités de dépôt

L'opération est exclusivement réservée aux particuliers (professionnels non acceptés). Pour être collectés, tous les pneus doivent obligatoirement être déjantés.

- **Sont autorisés :** Les pneus de véhicules légers (camionnettes, 4x4) et de deux-roues (motos, scooters, trials, cross, enduros...).
- **Sont refusés :** Les apports des professionnels, les pneus de poids lourds, agricoles ou de génie civil, ainsi que les pneus issus de l'ensilage ou souillés (huile, terre, boue...).

### 13 sites de collecte sur le territoire

Sur présentation obligatoire de leur carte de déchèterie respective :

- Pour les usagers de Limoges Métropole : les usagers sont invités à venir déposer leurs pneus dans les déchèteries Lebon (ZI Nord) et Kennedy (ZI Sud – Magré) à Limoges, **dans la limite de 8 pneus maximum par foyer et par an.**
- Pour les usagers du SYDED, 11 sites seront concernés par cette opération : Ambazac, Bosmie-l'Aiguille, Châlus, Eymoutiers, Magnac Laval, Nexon, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat et Saint-Yrieix, **dans la limite de 4 pneus maximum par foyer et par an.**

Une fois déposés, les pneumatiques sont pris en charge gratuitement par les éco-organismes agréés France Recyclage Pneumatique et Aliapur pour leur valorisation énergétique.

Pour rappel, en dehors de cette opération ponctuelle organisée une fois par an par Limoges Métropole et le SYDED Haute-Vienne, les garagistes et professionnels du pneu ont l'obligation légale de reprendre gratuitement vos pneus usagés (sans obligation), dans la limite de 8 unités par an et par foyer.

Plus d'informations sur [quefaideremesvieuxpneus.fr](http://quefairedemesvieuxpneus.fr)

Renseignements Limoges Métropole  
au 05.55.45.79.30

Renseignements SYDED Haute-Vienne  
au 05.55.12.12.87

CONTACT PRESSE : Manon CASSEGRAIN  
Courriel : [manon.cassegrain@limoges-metropole.fr](mailto:manon.cassegrain@limoges-metropole.fr)  
Tél : 05 55 45 78 65 - 06 62 89 77 71  
[www.limoges-metropole.fr](http://www.limoges-metropole.fr)

CONTACT PRESSE : Véronique SIMONNEAU  
Courriel : [vsimonneau@syded87.org](mailto:vsimonneau@syded87.org)  
Tél. : 05 55 12 12 87 / 06 58 28 07 15  
[www.syded87.org](http://www.syded87.org)